



Accéder à un véhicule

Posez votre carte OPUS sur le lecteur situé sur le pare-brise, côté conducteur. Le délai d'authentification peut varier de **3 à 15 secondes**.

Le clignotement du voyant jaune indique que le lecteur a détecté votre carte, il cesse de clignoter une fois votre carte lue. Quelques secondes plus tard, vous entendrez le déclic du déverrouillage des portières si la transaction est acceptée. Si le voyant rouge s'allume suite au passage de votre carte, c'est que le véhicule n'est pas disponible. N'hésitez pas à faire une seconde tentative pour vous en assurer (il arrive parfois qu'un problème de communication ou qu'un délai trop long fasse échouer la transaction).

Conserver le véhicule en cours de trajet

Lorsque vous éteignez le moteur à l'intérieur de la zone de desserte (cette information est visible au bas de l'écran) un bouton apparaît à l'écran pour vous proposer de « **conserver le véhicule** ». Si vous appuyez sur cette commande, vous pourrez quitter temporairement le véhicule sans risquer qu'un autre usager le prenne entre-temps.

Une fois sortie du véhicule, approchez votre carte OPUS du lecteur pour verrouiller les portières. Un **voyant lumineux jaune** signifiant que le véhicule est réservé s'affichera sur le lecteur.

Si vous êtes hors zone lorsque vous éteignez le moteur (cette information est visible au bas de l'écran), vous n'aurez pas besoin d'appuyer sur l'écran pour conserver le véhicule, car il est impossible de libérer un véhicule ailleurs que dans la zone de desserte. Cependant, il est très important de toujours utiliser votre carte OPUS pour verrouiller les portières, sinon n'importe qui pourra partir avec le véhicule.

Libérer votre véhicule en fin de trajet

Garez le véhicule sur la rue à l'intérieur de la zone de desserte, là où la signalisation le permet, puis éteignez le moteur. Une fois sortie du véhicule, posez votre carte OPUS sur le lecteur. Un voyant lumineux vert accompagné du verrouillage des portes vous indiquera que le véhicule a été libéré et qu'il est à nouveau disponible pour les autres usagers. **Surveillez le voyant vert. C'est la clé d'une fin de trajet sans tracas !**

Où stationner en fin de trajet ?

Les véhicules *Auto-mobile* peuvent être garés :

Dans les zones réservées aux détenteurs d'une vignette de résident dans le territoire de desserte (voir les cartes de Montréal et de Québec), en bordure de trottoir et dans toutes les zones qui ne comportent pas de restrictions de stationnement.

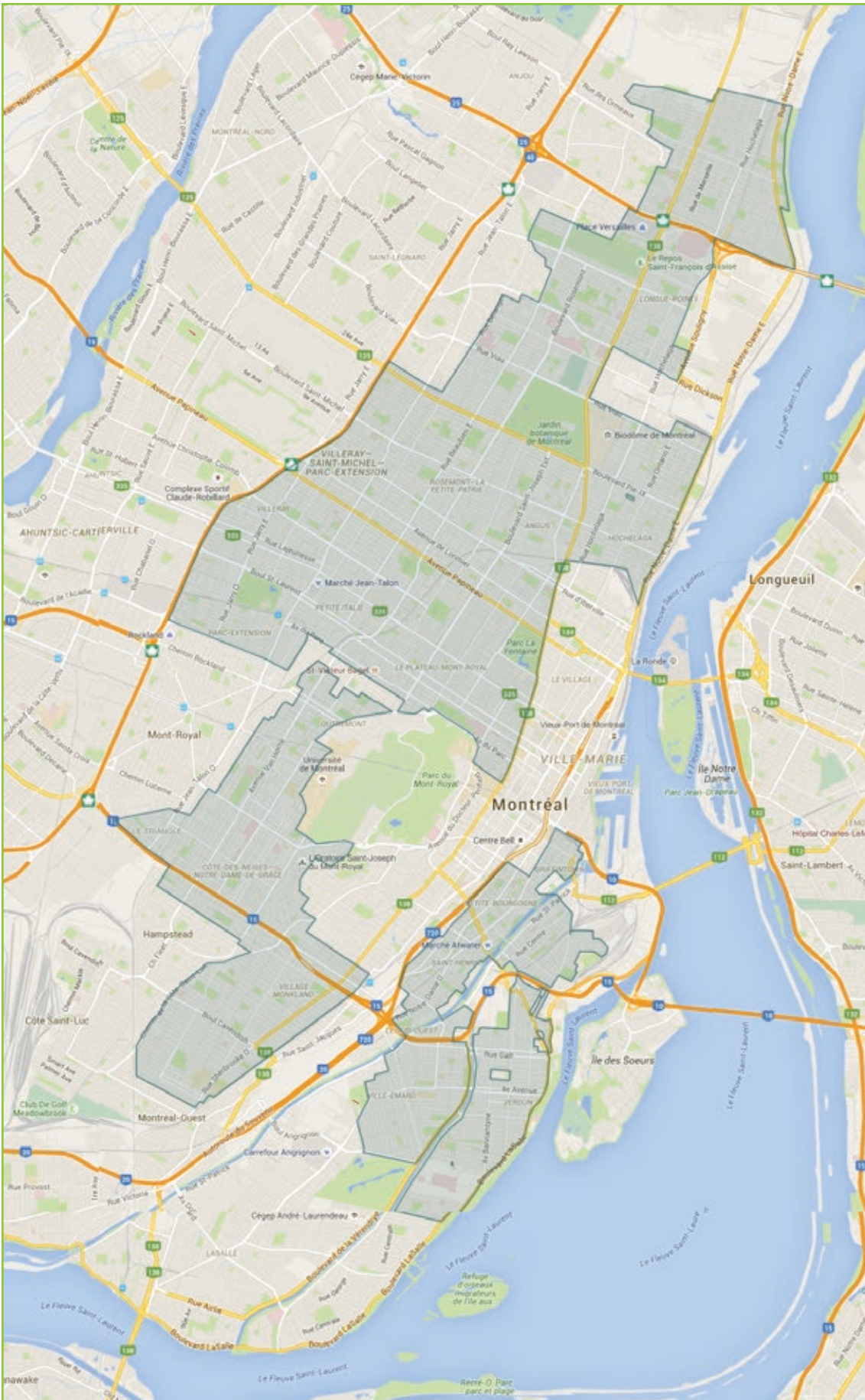
Deux importantes exceptions s'appliquent à Montréal :

- Le stationnement dans les zones de balayage, en fin de trajet, est autorisé, à la condition qu'il soit permis de garer le véhicule à cet endroit jusqu'à la fin de la journée du lendemain (23h 59).
- Le stationnement dans une station Communauto sur rue est interdit. Ces zones sont identifiées par les vignettes suivantes : 103 (Plateau), 131 (Rosemont), 143 (CDN-NDG) et 133 (MHM). Elles sont réservées aux véhicules Communauto avec réservation.

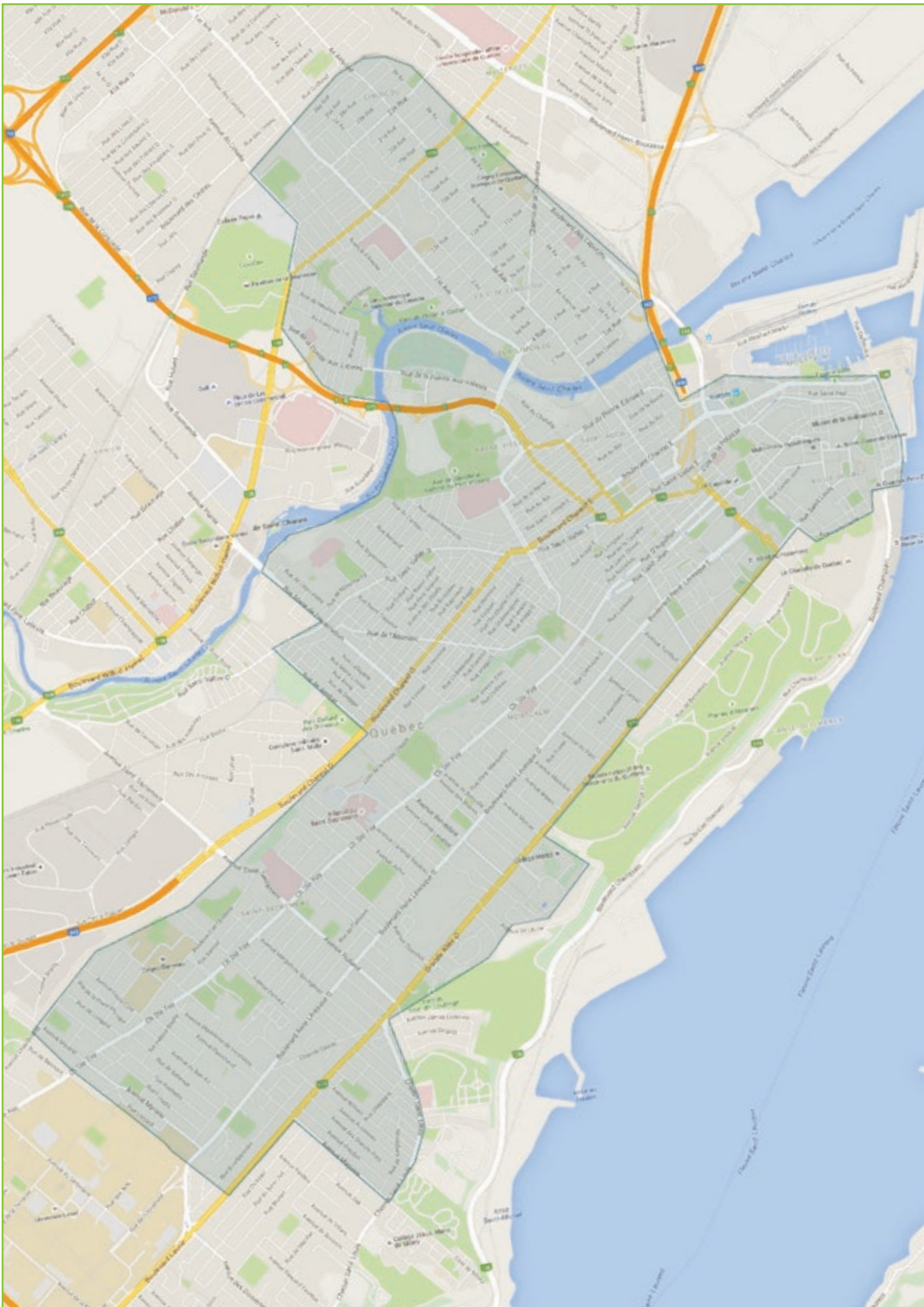
Zone de desserte

Voici la carte du périmètre exact de la zone de desserte. En tout temps vous pourrez voir, au bas de l'écran qui se trouve sur le tableau de bord, à gauche du conducteur, si vous vous trouvez « **En zone** » ou « **Hors zone** ».

Il vous sera impossible de « **libérer** » un véhicule, à la fin d'un trajet si l'écran affiche que vous vous trouvez « **hors zone** » (voir [Comment ça fonctionne ?](#)). Certains micros secteurs se trouvent présentement hors zone. Vous devez en tenir compte au moment de rapporter un véhicule.



Montréal (Plateau, Rosemont, CDN-NDG, Verdun, Sud-Ouest, Outremont, Hochelaga)



Zone de desserte

Voici la carte du périmètre exact de la zone de desserte. En tout temps vous pourrez voir, au bas de l'écran qui se trouve sur le tableau de bord, si vous vous trouvez « **En zone** » ou « **Hors zone** ».

Il vous sera impossible de « **libérer** » un véhicule, à la fin d'un trajet si l'écran affiche que vous vous trouvez « **hors zone** » (voir [Comment ça fonctionne ?](#)).

Québec (Limoilou, Vieux-Québec, Saint-Roch, Montcalm, Saint-Sacrement)